

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2013

COMPTE-RENDU

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

Date de la convocation : 4 avril 2013

Date de l'affichage : 4 avril 2013

L'an deux mille treize le dix avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Étaient présents (23 puis 24): Mme DELPORTE, M.SEUILLOT, Mme LE QUELLENEC, M.NIVERT (arrivée point 2), Mme GRIZARD, M.MONPERT, MM.MAUBERT, TACCON, LECLERCQ, LEFEVRE, Mme DEKKER, MM. ALEMANY, DINTILHAC, Mme DUCHENNE, M.CAMISULI, M. REMY, M.BONY, Mme GIRE, Mmes GUERiot (arrivée point 4), BLAIS-PERRIN, BELMIN, MM. LEBEGUE, QUIOC, DAMOUR.

Procurations (4 puis 3): M.ANGELIS à Madame DELPORTE
Mme GUERiot à Monsieur QUIOC (point 1 à 3)
M.MALVOISIN à Monsieur LECLERCQ
Mme PARKER à Monsieur MONPERT

Absents excusés (2): Mme CLAUDET, Mme PRUZINA.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 20 février 2013

Monsieur QUIOC indique que dans le point 8 du compte-rendu, il n'est pas fait mention du vote.

Madame le Maire indique que cela sera corrigé.

Contre : 0

Abstention : 4 (Mme GUERiot, MM. LEBEGUE, QUIOC, DAMOUR)

Pour : 22

Décisions municipales

N°	Date de la décision	Objet	Montant
13-01	18/02/2013	Don par Claudine Bouguin de deux tableaux 70cmx50cm datés de 1937 - nature morte représentant "un homard et coupe de fruits" huile sur toile, nature morte représentant "volailles et asperges" huile sur toile.	
13-02	22/03/2013	Portant avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre concernant l'extension de l'école Robert LESOURD à Bois le Roi	Montant de base 27 000 € HT. Montant de l'avenant 53 464,50 € HT soit 63 943.55 € TTC.

1. EMPLOI SAISONNIER SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire explique qu'afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail des services techniques au printemps, il est nécessaire de prévoir la création de postes de saisonniers répartis de la façon suivante :

- Service technique : 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à répartir sur les mois de mai, juin, juillet et août

Ces emplois sont également ouverts aux ressortissants communautaires, notamment aux jeunes allemands dans le cadre du jumelage.

Madame le Maire propose au conseil de créer 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire nécessaire au bon fonctionnement des services et de l'autoriser à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

2. VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS « DESSINE MOI UN MOUTON » ET « LE TRAIT D'UNION »

Arrivée de Monsieur NIVERT.

Madame le Maire explique que le vote des subventions aux associations aura lieu en mai, comme chaque année.

Afin d'éviter à deux des plus importantes associations de la commune des problèmes de trésorerie, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de leur verser un acompte de 60 000 € pour « Dessine-Moi Un Mouton » et de 50 000 € pour « Le Trait d'Union » et de l'autoriser à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

3. SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES CARRÉS POTAGERS

Madame le Maire explique que l'association des Carrés Potagers s'est créée cette année. Cette association a pour objectif de cultiver des parcelles de jardins sur un ou plusieurs terrains mis à disposition par la commune. Les légumes et fruits cultivés seront pour l'usage des familles des jardiniers. Le terrain dit « de l'école des Bases » rue Louis Noir est le terrain mis à disposition.

Afin de faire les premiers aménagements (labour, nivellement, etc.) pour une exploitation dès que possible, l'association a besoin d'une subvention de fonctionnement de 9 000 €.

Ensuite, au vu du projet précis d'aménagement (bâtiment commun et répartition des parcelles) une subvention d'investissement sera sollicitée par l'association.

Monsieur LEBEGUE demande comment les Carrés Potagers vont fonctionner.

Madame la Maire indique qu'il s'agit d'une association et comme toutes les associations, elle est gérée par un Conseil d'administration, un bureau et des membres qui se réunissent en Assemblée générale. L'association présentera sa demande de subvention accompagnée d'un projet.

Monsieur MONPERT précise qu'il s'agit d'une subvention de démarrage et que pour les années suivantes, le dossier sera analysé comme chacun des dossiers de subvention.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 9 000 € à l'association des Carrés Potagers et de l'autoriser à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Contre : 0

Abstention : 2 (MM. LEBEGUE, DAMOUR)

Pour : 25

4. EXTENSION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Arrivée de madame GUERIoT.

Le projet d'extension de l'accueil de loisirs, comprenant la création d'une nouvelle salle polyvalente de 100 m² et les équipements annexes nécessaires (WC PMR, coin cuisine et rangements) a fait l'objet d'un exposé détaillé lors de la commission générale du

21/11/2013. Le dossier de permis de construire a été déposé et est en cours d'analyse par les services instructeurs.

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de formaliser le plan de financement
Cette extension sera financée de la façon suivante :

Dépenses

<i>Nature de la dépense</i>	<i>Montant HT</i>	<i>TVA</i>	<i>Montant TTC</i>
Extension de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement - création de 136,23 m ² supplémentaires	300000	58800	358800
Total	300000		358800

Recettes

<i>Moyens financiers</i>	<i>Taux</i>	<i>Plafond subventionnable</i>	<i>Montant</i>
CAF	25%	200000	50000
Région Ile de France	30%		90000
Total			140000
Reste à charge de la collectivité			218800

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal sur ce plan de financement, ainsi que l'autorisation de solliciter les subventions auprès des partenaires Etat, CAF, Région Ile de France et Conseil Général de Seine et Marne et l'autorisation de prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

5. ESPACE CULTUREL : AVENANT N°3 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE CULTUREL

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a délibéré le 13 septembre 2006 pour attribuer le contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Espace Culturel au groupement conjoint AWP, SCB Economie, CFERM et EVP, représentée par l'Agence AWP pour un montant de 207 900 € HT, soit 248 648 € TTC.

Par une délibération du 14 mai 2008, le Conseil municipal de Bois le Roi a approuvé l'avenant n°1 à ce marché qui ramenait son montant à 198 000 € HT soit 236 808 € TTC.

Par une délibération du 13 mai 2009, le Conseil Municipal de Bois le Roi a approuvé l'avenant n°2 amenant son montant à 205 275 € HT soit 245 508.90 € TTC.

Madame le Maire explique qu'en raison de la décision de la Commune de relancer le DCE pour une attribution du marché de travaux d'ici l'été 2013, l'actualisation du DCE engendre une augmentation de 4 499.50 HT portant le marché à 209 774.50 € HT soit 250 890.30 € TTC.

Par ailleurs, suite à la demande de SCB Economie et CFERM de sortir du groupement et à la candidature de GINGER SECHAUD BOSSUYT d'intégrer le groupement, le groupement conjoint AWP, SCB Economie, CFERM et EVP, représenté par l'Agence AWP, pourrait être composé de AWP, EVP et GINGER SECHAUD BOSSUYT.

Monsieur BONY demande si l'augmentation du prix n'est lié qu'à la révision du DCE.

Madame le Maire précise n'est lié qu'à cette réécriture et précise que le marché est signé depuis 2006.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil pour les modifications à apporter ainsi que l'autorisation à signer l'avenant n°3 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'espace culturel.

Contre : 0

Abstention : 4 (Mme GUERIoT, MM. LEBEGUE, QUIOC, DAMOUR)

Pour : 23

6. COMMISSION AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)

Madame le Maire explique que par délibération en date du 11 juillet 2012, le Conseil Municipal a autorisé la mise en étude de la création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Par délibération en date du 16 janvier 2013, le Conseil municipal a désigné les membres élus de la commission AVAP.

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner également les 4 personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel et des intérêts économiques locaux.

S'agissant des personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel, Madame SALIOT (membre du groupe Patrimoine) et le CAUE ont répondu favorablement à la sollicitation de Madame le Maire.

S'agissant des personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux, Monsieur COVOLO (chef d'entreprise sur la ZA des Peupliers) et la CCI ont répondu favorablement à la sollicitation de Madame le Maire.

Madame le Maire précise que l'Architecte des Bâtiments de France sera évidemment étroitement lié à cette étude.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil pour désigner 4 personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel et des intérêts économiques locaux au sein de la commission AVAP et l'autorisation de prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

7. INTEGRATION DE BIENS SANS MAITRE DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL

Madame le Maire rappelle que le 10 juillet 2012 la commission communale des impôts directs s'est réunie afin d'engager une procédure d'acquisition de biens sans maître concernant les parcelles cadastrées C 538- C 591- C 593- D 1122-D 1148- D 1868- D 1870-D 1916 pour lesquelles aucun propriétaire n'est connu.

Au terme de 6 mois après affichage et publication, personne ne s'est manifesté pour revendiquer ces parcelles. La commune peut donc exercer son droit et intégrer ces parcelles dans le domaine communal.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à entreprendre les démarches nécessaires à cette intégration et l'autorisation de prendre toutes mesures nécessaires à la présente délibération.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 27

8. ACQUISITION TERRAIN POUR REALISATION D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT

Madame le Maire explique qu'une déclaration préalable pour une division d'un terrain en vue de deux constructions a été déposée dans le chemin des ministres.

Cette déclaration préalable a été acceptée aux deux conditions suivantes :

- la Commune récupère la parcelle B2904 au titre de l'alignement et indemnise le propriétaire.
- le propriétaire cède 217 m² à la Commune pour réaliser une aire de retournement pour la collecte des ordures ménagères.

Il est proposé d'acquérir l'ensemble pour un montant de 6000 €.

Madame GUERiot dit : que le prix de 6000 € pour ce morceau de terrain met le m² à plus de 20 € pour faire un rond-point, alors qu'aux précédents conseils nous avons acquis des parcelles pour l'agrandissement de la maternelle au prix de 10 € le m².

Monsieur NIVERT précise que les alentours de la maternelle est en zone UE, alors qu'au Chemin des Ministres on est en UB.

Madame Delporte en réponse à Madame GUERiot, informe que l'on a aussi acquis des terrains a 150 000 €".

Monsieur LEBEGUE indique que la commission urbanisme a souhaité que le propriétaire réalise l'aire de retournement à ses frais exclusifs.

Madame le Maire répond que le propriétaire aura à charge les réseaux et qu'il lui sera aussi demandé de prendre en charge les frais liés à la vente et que la commune se chargera de réaliser l'enrobé lorsque les travaux de construction seront achevés.

Monsieur LEBEGUE indique que cette opération n'a qu'un but lucratif pour le propriétaire.

Monsieur NIVERT précise que cette aire de retournement va profiter à l'ensemble de la rue, notamment pour la collecte des ordures ménagères.

Madame GUERiot dit que pour l'instant il n'y a pas de problème.

Madame le Maire précise que les camions de ramassage des ordures ménagères refusent de s'engager dans les impasses sans aire de retournement.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil pour acquérir la parcelle B2904 et les 217 m² pour un montant de 6000 € et l'autorisation de prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Contre : 7 (Mme GUERiot, MM. LEBEGUE, QUIOC, DAMOUR, Mme BELMIN, MM. LEFEVRE, SEUILLOT)

Abstention : 12 (Mmes BLAIS-PERRIN, GIRE, DUCHENE, DEKKER, GRIZARD, LE QUELLENEC, MM. DINTILHAC, LECLERCQ, MALVOISIN, BONY, TACCON, ALEMANY)

Pour : 8 (Mmes DELPORTE, PARKER, MM. ANGELIS, MONPERT, MAUBERT, NIVERT, CAMISULI, REMY)

Affaires et questions diverses - Informations du Maire

- Madame le Maire propose une motion sur l'enquête publique relative au forage « Chailly Faÿ pour la société SPPE » ou « Chartrettes Ouest par la société Géopetrol ».
- Madame le Maire rappelle les grandes lignes du projet de concession et donne lecture du projet de motion.

Monsieur BONY indique que même s'il n'y a pas de présentation de fracturation, on ne peut pas exclure que cela se fasse. Il précise qu'il ne faut pas demander des garanties mais qu'il faut un vote contre les forages.

Monsieur CAMISULI indique qu'il n'est pas envisagé de creuser dans la roche-mère donc il ne peut pas avoir de fracturation. L'enquête publique porte sur un permis de recherche et non pas un permis d'exploitation. Il précise que lors de l'exploitation précédente 30% des ressources ont été prélevées, il reste 70% de la ressource à prélever.

Madame GUERIOD dit que l'on ne peut pas croire aux garanties car aucune vérification n'est possible.

Monsieur CAMISULI rappelle que le BRGM a des inspecteurs qui vérifient sur place et des rapports publics sont consultables.

Monsieur TACCON dit qu'il n'y a pas assez de garanties, mais qu'on peut demander des protections, notamment que les forages n'aillent pas jusqu'à la forêt de Fontainebleau.

Madame BLAIS-PERRIN précise qu'il faut distinguer le temps d'avant et maintenant. Aujourd'hui la protection de l'environnement est devenue une préoccupation centrale qu'il faut défendre.

Monsieur NIVERT rappelle que le pétrole a été exploité en forêt de Fontainebleau sans grosse pollution pendant 20 à 30 ans. Depuis il y a eu des améliorations en matière de surveillance, de réglementation et de contrôle.

Au regard des discussions et des éléments manquants, le Conseil municipal n'est pas en mesure d'émettre un avis favorable et donne donc un avis défavorable dans l'attente des réponses aux questions posées.

- Madame GRIZARD fait le point sur les rythmes scolaires. Un questionnaire a été distribué à toutes les écoles et les 283 réponses au questionnaire sont en cours d'analyse ; le taux de réponse de 75%, l'attention portée à ces réponses, les remarques constructives parfois ajoutées montrent l'intérêt des familles.

Monsieur LEBEGUE demande pourquoi la commune n'a pas attendu 2014.

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une réflexion pragmatique : nous avons la chance d'avoir travaillé depuis plusieurs années en concertation avec les 3 écoles, nous avons déjà de nombreuses activités d'accompagnement en place dans les écoles, et des compétences dans les services de la commune (ALSH, ATSEM, bibliothèque ... des agents du temps de midi ...). En différant l'application de la loi, nous n'avons rien à gagner, alors que l'application de la réforme dès 2013 permet d'adapter au mieux les temps périscolaires en fonction du projet qui se dessine au fur et à mesure des échanges.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 15 mai 2013.

- Le retour de l'audience du 7 mars 2013 concernant le PC de l'espace culturel n'est pas encore connu à ce jour.

- Réunion publique concernant l'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc le 16 avril 2013 à 19 heures en salle des mariages.

La séance est clôturée à vingt-deux heures dix-neuf.